

Hygiène du patient



Veiller à l'hygiène du patient et lui communiquer des consignes à respecter pour accéder à la balnéothérapie :

- un passage aux toilettes
- le démaquillage
- la douche savonnée avant la séance
- le port d'un maillot de bain adapté
- le port du bonnet de bain
- l'utilisation d'une serviette individuelle
- le port de sandales
- le passage par le pédiluve ou la rampe d'aspersion pour pieds

Toujours vérifier la bonne compréhension du patient

IMPORTANT

Le portage d'une BMR /BHRé n'est pas une contre-indication à la balnéothérapie !

Respect des précautions standard

Prise en charge d'un patient lors d'une balnéothérapie

Surfaces & matériels



Formaliser une procédure interne de nettoyage des surfaces comprenant :

- les zones et les fréquences de nettoyage
- la nature, le mode d'emploi et les fiches de données de sécurité des produits utilisés

Définir les modalités de stockage et la compatibilité des matériels utilisés avec l'usage en piscine

Surveillance



Organiser et mettre en oeuvre la surveillance :

- des installations
- du système de traitement de l'eau
- du système de ventilation d'air de l'établissement

Renseigner le carnet sanitaire et afficher les résultats d'analyses et derniers rapports de l'ARS pour information des patients !

Une procédure de conduite à tenir en cas de présence de matières fécales, de vomissures, de résultats non conformes des analyses doit être définie.

Réglementations :

- Décret n°2021-656 du 26 mai 2021 relatif à la sécurité sanitaire des eaux de piscine
- Arrêté du 26 mai 2021 modifiant l'arrêté du 7 avril 1981 modifié relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines

Recommandations :

- Guide technique : l'eau dans les établissements de santé, Ministère de la Santé, 2005
- Actualisation des précautions standard, SF2H, 2017